

DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU FONDS REGIONAL DE SOLIDARITE
RISQUES NATURELS

Madame le Maire expose qu'à l'occasion des intempéries survenues le 29 et 30 novembre 2014 sur la commune de Marquixanes, des dégâts ont été occasionnés sur la voirie communale.

Suite à ces intempéries qui ont également affecté des biens privés», la commune a adressé le 02 décembre 2014 à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales une demande afin d'obtenir la reconnaissance d'état de catastrophes naturelle.

Madame le Maire indique que la commune peut prétendre à bénéficier de l'aide du Conseil Régional au titre du Fonds Régional de Solidarité Risques Naturels. Le montant des dégâts est estimé à 19 000.00 € HT soit 22 800.00 € TTC.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel détaillé dans le formulaire de demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le montant des travaux estimés à 19 000.00 € HT soit 22 800.00 € TTC

APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé dans le formulaire de demande.

SOLLICITE l'aide financière auprès du Conseil Régional au titre du Fonds Régional de Solidarité Risques Naturels.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE DU CONSEIL GENERAL INTEMPERIES DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2014

Madame le Maire expose qu'à l'occasion des intempéries survenues le 29 et 30 novembre 2014 sur la commune de Marquixanes, des dégâts ont été occasionnés sur la voirie communale.

Suite à ces intempéries qui ont également affecté des biens privés», la commune a adressé le 02 décembre 2014 à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales une demande afin d'obtenir la reconnaissance d'état de catastrophes naturelle.

Madame le Maire indique qu'il convient de solliciter une aide financière du Conseil Général.

Le montant des dégâts est estimé à 19 000.00 € HT soit 22 800.00 € TTC.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel détaillé joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le montant des travaux estimés à 19 000.00 € HT soit 22 800.00 € TTC ainsi que le plan de financement joint en annexe.

SOLLICITE l'aide financière auprès du Conseil Général.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9-Renouvellement contrat de suivi de progiciels et contrat de proximité Berger Levrault.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler les contrats de suivi de progiciels et contrat de proximité, ces contrats sont des logiciels de comptabilité, de tenue d'inventaire, de gestion d'agents et cimetière, qu'il y a également une assistance en ligne et maintenance pour un montant annuel de 1 307.95 Euros.

Monsieur LEROUX demande s'il y a une possibilité de regroupement avec d'autres communes.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SUIVI DE PROGICIELS (Pack e.magnus essentiel) ET CONTRAT PROXIMITE BERGER LEVRAULT

Madame le Maire indique que le contrat de suivi des logiciels informatiques et le contrat de proximité étant arrivés à échéance le 31 décembre 2014, il y a lieu de renouveler les contrats du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 pour un montant annuel TTC de 1 307.95 € pour le contrat suivi de progiciels et 785.03 € TTC pour le contrat proximité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le contrat de suivi de progiciels pour un montant TTC de 1 307.95 € et 785.03 € TTC pour le contrat proximité.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la signature du contrat à intervenir entre la commune et la Société BERGER-LEVRAULT.

10-Renouvellement contrat progiciels cart@jour

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SUIVI DES PROGICIELS "CART@JOUR"

Madame le Maire indique que le contrat de suivi des logiciels cart@jour étant arrivé à échéance le 31 décembre 2014, il y a lieu de renouveler le contrat du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant annuel TTC de 99.36 €

Madame le Maire présente le contrat de suivi de progiciels cart@jour à intervenir avec la société BERGER-LEVRAULT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le contrat de suivi de progiciel cart@jour pour un montant de 99.36 € TTC

DONNE délégation au Maire pour la signature du contrat à intervenir entre la commune et la Société BERGER-LEVRAULT.

11- Convention éclairage public.

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Vinça Canigou avait la compétence de l'entretien de l'éclairage public.

Elle ajoute que suite à la fusion des Communautés de Communes Vinça Canigou et Prades, cette dernière n'ayant pas la compétence d'éclairage public, qu'il y a lieu de mettre en place une convention pour assurer le service.

Madame le Maire donne la parole à Madame BONIKOWSKI qui est en charge de ce dossier.

Madame BONIKOWSKI informe que la Société CITELIUM a déjà une connaissance des points lumineux du village, et ajoute qu'il y a après inventaire 150 points lumineux, mais 80 points sont éclairés.

Monsieur LEROUX demande si la Communauté de Communes de Prades possède la compétence d'éclairage public.

Madame le Maire lui répond que la Communauté de Communes de Prades n'a pas la compétence, et qu'il y a lieu de délibérer.

Madame AUBERT demande la durée de la convention. Il lui est répondu que la convention a une durée de 1 an.

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire informe que l'entretien et la maintenance de l'éclairage public étaient assurés par CITELIUM au travers des compétences de la communauté de communes Vinça Canigou.

Elle indique que suite à la fusion des communautés de communes Vinça Canigou et Prades, cette dernière n'ayant pas la compétence éclairage public, il y a lieu de mettre en place une convention pour continuer à assurer ce service.

Les services de CITELIUM ayant donné satisfaction et cette entreprise a déjà une connaissance précise des points lumineux du village et des installations publiques en général, il serait judicieux de continuer avec CITELIUM.

Madame le Maire donne lecture de la convention entre la commune et CITELIUM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE de mettre en place une convention entre la commune et CITELIUM,

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.